



MAIRIE
DE
COGGIA



20160

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 19 NOVEMBRE 2022
N° 55

OBJET : Subvention aux associations

Date de la convocation :
15/11/2022 L'an deux mil vingt-deux, et le samedi 19 novembre, à 15 heures 30
Le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur COGGIA François, Maire.

Nombre de membres

Composants l'Assemblé :

10

Etaient présents : Monsieur COGGIA François, Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame BIFERALI Martine, Madame AÏUTI Dominique, Monsieur RAFFALLI Louis, Monsieur MALATESTA Ludovic, Monsieur SPADA Sébastien, Madame ANDRÉÏ Brigitte.

Nombre de membres

Présents : 09

Etaient absents : Monsieur LAPORTE Bernard.

Nombre de votants : 10

Quorum : 06

Absent représenté : Monsieur LAPORTE Bernard donne pouvoir à Monsieur COGGIA Jean-Dominique.

Secrétaire de séance

Monsieur COGGIA Jean-Dominique

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

8- Subvention aux associations

Monsieur le Maire présente une demande de subvention de l'association « A RISCONTRA » de 1000€.

Monsieur le Maire présente une demande de subvention de l'association « I NOSTRI » de 2500€.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité (10 voix « pour » sur 10 suffrages exprimés)

- l'octroi d'une subvention de 1000€ à l'association « A RISCONTRA ».
- l'octroi d'une subvention de 2500€ à l'association « I NOSTRA »

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

François COGGIA